



Rompre une période d'essais

Par Lillybox

Bonjour,
Pouvez vous me dire s'il est possible de rompre une période d'essais sur un CDI pendant que l'on est en congés annuels ?
Sinon est ce possible pendant un arrêt maladie ?

Merci

Par hideo

Bonjour,
pouvez vous nous en dire plus

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Qui veut rompre cette période d'essai, l'employeur ou le salarié ?

Si c'est le salarié, il peut rompre sa période d'essai aussi bien pendant des congés qu'en arrêt maladie.

Par Lillybox

Bonjour, ma question est: lors d'une période d'essai un salarié qui est en arrêt maladie ou en congé annuel peut-il rompre sa période d'essai ?
J'imagine qu'en congé oui puisqu'il est payé, mais comme l'arrêt maladie reconduit la période d'essais est ce qu'il empêche aussi de la rompre ?
Merci

Par janus2

Je vous ai répondu, oui le salarié peut rompre sa période d'essai pendant un arrêt maladie, rien ne s'y oppose.

Par hideo

Bonjour,
Si ce n'est pas un arrêt suite AT ou MP ,pas de problème vous pouvez mais:
attention au délai de prévenance.
Article L1221-26 du code du travail
Lorsqu'il est mis fin à la période d'essai par le salarié, celui-ci respecte un délai de prévenance de quarante-huit heures.
Ce délai est ramené à vingt-quatre heures si la durée de présence du salarié dans l'entreprise est inférieure à huit jours.

Cordialement